

Cour d'appel
fédérale



Federal Court
of Appeal

Date : 20110308

Dossier: A-45-10

Référence : 2011 CAF 88

**CORAM : LE JUGE NOËL
LE JUGE PELLETIER
LA JUGE TRUDEL**

ENTRE :

MAN KIT TERRENCE CHAN

appellant

et

SA MAJESTÉ LA REINE

intimée

Audience tenue à Edmonton (Alberta), le 8 mars 2011

Jugement rendu à l'audience à Edmonton (Alberta), le 8 mars 2011

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR :

LA JUGE TRUDEL

Cour d'appel
fédérale



Federal Court
of Appeal

Date : 20110308

Dossier: A-45-10

Référence : 2011 CAF 88

**CORAM : LE JUGE NOËL
LE JUGE PELLETIER
LA JUGE TRUDEL**

ENTRE :

MAN KIT TERRENCE CHAN

appellant

et

SA MAJESTÉ LA REINE

intimée

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR
(Prononcés à l'audience à Edmonton (Alberta), le 8 mars 2011)

LA JUGE TRUDEL

[1] Rien ne justifie selon nous de modifier la conclusion de la juge selon laquelle la pénalité prévue au paragraphe 163(2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, L.R.C. 1985, ch. 1 (5^e suppl.), a été valablement imposée à l'appelant par le ministre. L'appel sera rejeté avec dépens.

« Johanne Trudel »

Juge

COUR D'APPEL FÉDÉRALE
AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

DOSSIER : A-45-10

**(APPEL D'UN JUGEMENT DE MADAME LA JUGE JUDITH WOODS RENDU LE
7 JANVIER 2007, DANS LE DOSSIER N^o 2006-1747(IT)G)**

INTITULÉ : MAN KIT TERRENCE CHAN c.
SA MAJESTÉ LA REINE

LIEU DE L'AUDIENCE : Edmonton (Alberta)

DATE DE L'AUDIENCE : le 8 mars 2011

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR : (LES JUGES NOËL, PELLETIER
& TRUDEL)

PRONONCÉS À L'AUDIENCE PAR : LA JUGE TRUDEL

COMPARUTIONS :

Nathan J. Whitling POUR L'APPELANT

Marta E. Burns POUR L'INTIMÉE
Adam Gotfried

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER :

Parlee McLaws LLP POUR L'APPELANT
Edmonton (Alberta)

Myles J. Kirvan POUR L'INTIMÉE
Sous-procureur général du Canada
Edmonton (Alberta)